

Décision n° 2025-0941
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 mai 2025
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l’Autorité ou à l’exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d’utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 6 mai 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l’unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2025-0941
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 mai 2025

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199007153	LA GEODE	75 PARIS 19	2 UHF
199701108	SMURFIT KAPPA PAPIER RECYCLE FRANCE	84 LE PONTET	1 UHF
200000821	SEA BULK	59 LOON PLAGE	6 UHF
200001714	SEA BULK	59 LOON PLAGE	1 UHF
200100665	SEA BULK	59 LOON PLAGE	1 UHF
200202199	COMMUNE DE NOGENT LE ROTROU	28 NOGENT LE ROTROU	2 UHF
200302025	BOUYGUES TELECOM	33 MERIGNAC	3 UHF
200401130	ETUDES DE TRAVAUX D'ARMOR	22 PLERIN	2 UHF
201201304	SWISSLIFE FRANCE	92 LEVALLOIS PERRET	2 UHF
201501265	GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT	83 ST RAPHAEL	1 VHF
201701397	TRIVERIO CONSTRUCTION	06 NICE	1 UHF
201801339	SOLETANCHE BACHY FRANCE	94 VITRY SUR SEINE	4 UHF
201900696	SOLETANCHE BACHY FRANCE	94 VITRY SUR SEINE	2 UHF
202000644	GROUPE LEGENDRE	92 ASNIERES SUR SEINE	2 UHF
202001210	SOLETANCHE BACHY FRANCE	92 ISSY LES MOULINEAUX	1 UHF
202100523	SOLETANCHE BACHY FRANCE	92 RUEIL-MALMAISON	1 UHF
202100671	SOLETANCHE BACHY FRANCE	92 SEVRES	7 UHF
202101175	SOLETANCHE BACHY FRANCE	92 ISSY LES MOULINEAUX	2 UHF
202200992	SOLETANCHE BACHY FRANCE	92 BOULOGNE	2 UHF
202202278	SOLETANCHE BACHY FRANCE	92 CLAMART	1 UHF
202400308	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	95 CERGY	1 UHF
202400632	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	49 ANGERS	1 UHF
202402145	SOLUMAT	14 CAEN	2 UHF
202501202	CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE SAS	67 DRUSENHEIM	9 UHF